



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

ORGANE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC
Sixième session
Point 3 de l'ordre du jour

A/FCTC/INB6/DIV/7
25 février 2003

Liste des dispositions à examiner dans le cadre des groupes informels à partir du 24 février 2003

PREMIER GROUPE INFORMEL	Animateur : M. Edward Aiston (Canada)
Préambule	Paragraphe « <i>Reconnaissant</i> que la propagation de l'épidémie de tabagisme est un problème mondial aux conséquences sérieuses ... » à « <i>Reconnaissant</i> qu'une action concertée est nécessaire pour éliminer toutes formes de commerce illicite des cigarettes et autres produits du tabac, y compris la contrebande, la fabrication illicite et la contrefaçon »
Article 1	Emploi des termes : <ul style="list-style-type: none">• Commerce illicite• Mineur• Publicité en faveur du tabac• Lutte antitabac• Industrie du tabac• Produits du tabac• Promotion• Parrainage• Surveillance (<i>nouvelle définition</i>)
Article 3	Objectif
Article 4	Principes directeurs <ul style="list-style-type: none">• 4.1• 4.2• 4.4• 4.7
Article 6	Mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac
Article 7	Mesures autres que financières visant à réduire la demande de tabac
Article 8	Protection contre l'exposition à la fumée du tabac
Article 9	Réglementation de la composition des produits du tabac

Article 10	Réglementation des informations à faire figurer sur les produits du tabac
Article 11	Conditionnement et étiquetage des produits du tabac
Article 12	Education, communication, formation et sensibilisation du public
Article 13	Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage
Article 14	Mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et le sevrage tabagique
Article 15	Commerce illicite des produits du tabac
Article 16	Vente aux mineurs et par les mineurs
Article 18	Protection de l'environnement
Article 20	Recherche, surveillance et échange d'informations
Article 21	Notification et échange d'informations

DEUXIEME GROUPE INFORMEL **Animateur : Mme Patricia Lambert (Afrique du Sud)**

Préambule	<p>Paragraphe « <i>Reconnaissant</i> que la lutte antitabac à tous les niveaux, et en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition, exige des ressources suffisantes ... » à « <i>Déterminées</i> à promouvoir des mesures de lutte antitabac fondées sur les considérations scientifiques, techniques et économiques actuelles et pertinentes »</p> <p>Deux nouveaux paragraphes ont été insérés dans le texte élaboré par le groupe informel. Ces deux paragraphes figurent dans la liste des dispositions qui seront examinées par le groupe Deux.</p>
Article 1	<p>Emploi des termes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation d'intégration économique régionale• National (<i>nouvelle définition</i>)• Nouveau paragraphe 2 [Les dispositions du paragraphe 1 concernant l'emploi des termes dans la Convention ne préjugent pas de l'utilisation de ces termes ou du sens qui pourrait leur être donné en droit interne par un Etat quel qu'il soit.]
Article 2	<p>Relations entre la présente Convention et d'autres accords et instruments juridiques</p> <ul style="list-style-type: none">• 2.1• 2.2

Article 4	Principes directeurs <ul style="list-style-type: none">• 4.3• 4.6
Article 5	Obligations générales
Article 17	Fourniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables
Article 22	Coopération dans les domaines scientifique, technique et juridique, et fourniture de compétences connexes
Article 23	Conférence des Parties
Article 24	Secrétariat
Article 25	Relations entre la Conférence des Parties et les organisations intergouvernementales
Article 26	Ressources financières
Article 27	Règlement des différends
Article 28	Amendements à la présente Convention
Article 29	Adoption et amendement des annexes à la présente Convention
Article 31	Dénonciation
Article 32	Droit de vote
Article 33	Protocoles
Article 34	Signature
Article 35	Ratification, acceptation, approbation, confirmation formelle ou adhésion
Article 36	Entrée en vigueur
Article 37	Dépositaire
Article 38	Textes faisant foi

= = =